

**REUNION DES MINISTRES DE LA CEEAC 24 NOVEMBRE
2016**

ALLOCUTION DE CIRCONSTANCE DU MINISTRE

Excellence, Monsieur le Premier Ministre, chef du Gouvernement,
Excellence, Mesdames et messieurs les ministres, chers collègues et homologues,
Excellence Mesdames et messieurs les ambassadeurs, chefs de missions diplomatique,
Monsieur le Secrétaire Général Adjoint de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale,
Monsieur le Conseiller du président de la République en charge des postes et télécommunications, Monsieur le Chef du Bureau de l'Union Internationale des Télécommunications zone Afrique Centrale et Madagascar,
Mesdames et messieurs en vos rangs et prérogatives,
Mesdames et messieurs,
Distingués invités,

Après la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) en 2008, Brazzaville va, en ce jour, une fois de plus graver son nom dans les annales de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), en offrant à notre espace sous-régional et à nos pays respectifs un système juridique cohérent, afin de mieux régir ce grand marché des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication.

Les défis de ce marché depuis la libéralisation de ce secteur et l'avènement des technologies de l'information et de la communication, sont énormes. Et cela exige une réglementation spécifique.

Conscient du fait que les TIC jouent un rôle prépondérant dans le développement et l'intégration socio-économique, nos chefs d'Etats ont pris la décision, dès 2011, de mettre en œuvre un programme prioritaire, comprenant l'harmonisation des réglementations nationales. Ce programme obéit, bien évidemment à la volonté de nos dirigeants au plus haut niveau, de rendre effective l'intégration sous régionale.

Mesdames et messieurs,

Nous voici donc au terme d'un long processus, il faut le reconnaître, qui a permis à nos éminents experts de nous proposer un cadre juridique cohérent et sécurisé, pour notre espace communautaire.

De leurs travaux, les experts ont contribué à l'élaboration de cinq projets de lois types relatives aux infrastructures, aux réseaux et aux services de communications électroniques ainsi qu'aux ressources en fréquence radioélectrique et en numérotation.

Ils ont également examiné les projets de lois types devant constituer notre cyber législation.

Messieurs les ministres et chers homologues,

La force de notre institution dépend en partie, de sa capacité d'harmoniser les politiques de réglementations nationales.

Il nous revient donc, d'examiner le projet de cadre réglementaire soumis à notre approbation, afin de favoriser et accélérer la croissance du secteur des télécommunications dans nos Etats.

En effet, la validation des projets de lois types relatives aux télécommunications/TIC et à la cyber-sécurité et du cadre réglementaire d'interconnexion transfrontalière qui devrait aboutir à la **Déclaration de Brazzaville** est très attendue, d'autant plus que, Son Excellence Monsieur **Denis SASSOU NGUESSO**, président de la République du Congo attache du prix à notre intégration sous régionale.

Nous sommes donc appelés par l'adoption de ces projets de textes, à mettre à la disposition de notre espace sous régional, un mécanisme de financement du service universel, afin de donner l'accès aux services de communications électroniques à l'ensemble de nos populations, notamment celles des zones rurales et enclavées.

En outre, par l'approbation du projet de texte relatif à l'interconnexion, nous allons procéder à la suppression des frais d'itinérance au sein de notre espace économique.

Mesdames et messieurs,

Avec le temps et les progrès technologiques, l'époque où le cyberespace était le terrain de jeu de pirates ludiques est révolue. Le

crime organisé transnational s'y est installé, y développant des zones de non-droit, y dissimulant des sites web où s'échangent outils de piratage et failles de sécurité encore inconnues des éditeurs.

Quelques grandes tendances structurent l'évolution actuelle de ce paysage opaque. Il est donc impérieux d'adopter un cadre qui devrait répondre aux exigences de la sécurité de notre cyberspace, assurer la protection de nos données à caractère personnel et par la même occasion, lutter contre le phénomène de cybercriminalité.

Si rien n'est fait dans ce sens, nous ne pouvons pas prétendre à l'émergence d'une économie numérique.

Mesdames et Messieurs,

Le ministère des postes et télécommunications, dont nous avons la charge, ne manquera pas de mettre à jour son cadre juridique sur la société de l'information, en s'inspirant des projets de textes fondamentaux soumis à notre adoption par nos experts. Cela d'autant plus que nous devons « **arrimer le Congo au développement de l'économie numérique** », tel que prescrit par Son Excellence Monsieur le Président de la République, Denis SASSOU NGUESSO dans « **la Marche vers le développement, Allons plus loin ensemble** », son programme de gouvernement.

Œuvrons, tous donc, pour l'intérêt de notre intégration sous régionale, en harmonisant nos politiques de réglementations, et ce pour l'émergence d'un marché commun.

Je vous remercie.